



Paris, le 25 mai 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RESERVE PARLEMENTAIRE D'ANTOINE KARAM : 5 COMMUNES GUYANAISES BENEFICIAIRES EN 2016

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, la loi de Finances prévoit une ligne de subventions, intitulée « dotation d'action parlementaire » servant à financer, sur justificatifs, différentes initiatives. Les parlementaires peuvent ainsi soutenir les projets qu'ils souhaitent faire subventionner dans la limite d'une enveloppe prédéfinie, communément appelée « réserve parlementaire ».

Le groupe des sénateurs socialistes dont Antoine KARAM fait parti, a fait le choix de suivre la circulaire du Ministère de l'Intérieur, qui recommande de privilégier les collectivités territoriales plutôt que les associations, pouvant pour leur part toujours bénéficier de la réserve parlementaire attribuée au députés. Pour cette raison, le sénateur consacre chaque année l'intégralité de sa dotation d'action parlementaire aux communes de Guyane dont chacun connaît les contraintes budgétaires et les besoins financiers.

En 2015, les communes de Saint-Georges de l'Oyapock, Grand-Santi, Maripasoula, Apatou, Saül et Ouanary avaient ainsi bénéficié de cette aide.

Pour 2016, c'est une enveloppe totale de 78 764 euros qui a été accordée par le Ministère de l'Intérieur à 5 communes guyanaises au titre de la réserve parlementaire du sénateur. Les projets les plus conséquents concernent Iracoubo (22 179 euros pour l'éclairage de la place Edmé Lama et l'acquisition d'ordinateurs portables pour les écoles), Papaïchton (20 000 euros pour la création d'un terrain de football en gazon naturel de catégorie 4), Sinnamary (15 000 euros pour la réfection du plateau sportif) et Macouria (15 000 euros pour la construction d'un skatepark à Sainte-Agathe). Déjà bénéficiaire en 2016, Ouanary a reçu une nouvelle subvention cette année qui s'élève à 6 585 euros pour la mise en accessibilité du local de la poste (soit un total de 7 785 euros sur deux ans).

Plusieurs communes ont d'ores et déjà été sollicitées afin d'organiser les demandes de subvention pour l'année 2017 qui devront être remises par le sénateur au ministère de l'Intérieur avant le mois de septembre.

Antoine KARAM, Sénateur